

# Maintien et Actualisation des Compétences de l'Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS)

Mis à jour le 19 avril 2023

## Conditions d'entrée et prérequis

Etre titulaire de la carte professionnelle d'agent de sécurité privé ou de gardiennage  
Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire

## Public visé

Salariés Demandeurs d'emploi Individuels

## Rythme

Temps plein

## Durée en centre

28 heures

## Validation

Attestation de suivi de stage de maintien et d'actualisation des compétences (selon l'art. R.612-17)

## Certification

Non

## Modalités d'évaluation

Présence à l'ensemble des modules prévus au programme réglementaire  
Test en fin de formation

## Extraits réglementaires :

Source

<https://www.legifrance.gouv.fr>

EXTRAITS DU LIVRE VI – CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

## Article R612-17

La demande de renouvellement de la carte professionnelle est

## Objectifs professionnels

- Maintien et actualiser ses compétences en vue du renouvellement de la carte professionnelle d'agent de sécurité privé « Surveillance Humaine ou de Gardiennage »
- Programme officiel défini par le ministère de l'intérieur (arrêté du 27/02/2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité et arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité)

## Contenu

### Module Principes de la République (3 heures)

- Principes de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, respect de la dignité de la personne humaine...)
- Symboles de la République et respect qui leur est dû
- Etat de droit et respect de l'ordre public

### Module Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)

- Actualisation des connaissances encadrant le métier d'APS
- Déontologie professionnelle
- Obligations professionnelles
- Légitime défense
- Atteintes aux personnes
- Art. 53 et 73 du code de procédure pénale
- Non-assistance à personne en danger
- Secret professionnel

### Module Compétences opérationnelles générales (7 heures)

- Gestion des conflits
- Origines et préventions des conflits
- Adaptation du comportement
- Mesures d'inspection-filtrage
- Cadre législatif des palpations
- Modalités d'agrément
- Techniques d'inspection visuelle des bagages
- Techniques de palpations

### Module Prévention des risques terroristes (13 heures)

- Risques et menaces terroristes
- Niveaux de risques associés
- Matériels terroristes
- Réflexes de prévention et de sécurité
- Détecter et prévenir les comportements suspects
- Restituer à la hiérarchie
- Se protéger soi-même
- Protéger en zone de sécurité
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notion de secourisme tactique
- Alerter les secours

# Maintien et Actualisation des Compétences de l'Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS)

présentée, trois mois au moins avant sa date d'expiration, dans les mêmes conditions que celles pour une demande de délivrance de la carte à l'exception, pour les ressortissants étrangers, de la production du document prévu au 3° de l'article R. 612-15. Elle comprend également l'attestation du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences .../...

Lorsque la demande est complète, le Conseil national des activités privées de sécurité en délivre récépissé.

## Article R612-15

La demande de carte professionnelle est également accompagnée des documents suivants :

1° Pour les ressortissants français et ceux d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;

2° Pour les ressortissants d'un autre Etat que ceux mentionnés au 1°, la copie de leur titre de séjour en cours de validité portant autorisation d'exercer une activité salariée ;

3° Pour les ressortissants étrangers, le document équivalant à une copie du bulletin n° 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, d'une traduction en langue française;

.../...

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ DU  
27/02/2017

## Module(\*) Gestes élémentaires de 1er secours (7 heures)

- Intervenir face à une situation d'accident
- Alerter les secours
- Secourir une victime

Test d'évaluation pédagogique (1 heure)

## Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

## Profil des intervenants

Formateur qualifié en sécurité privée

## Méthodes pédagogiques

Exposés  
Débats  
Etudes de cas  
Mises en situation pratique

## Moyens pédagogiques

Plateau technique du Lycée Raymond KOPA dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

## Durée

28 heures si certificat SST ou PSC 1 valide (dispense du module gestes élémentaires de 1er secours d'une durée de 7h Ou 34 heures en l'absence de certificat SST ou PSC1 valide

## Délais et modalités d'accès

Selon calendrier en cours

## Financements possibles

Financement dans le cadre des différents dispositifs de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.  
Tarif individuel net de toutes taxes de 15 à 30€/heure.

(\*)En cas d'absence de certificat SST ou PSC 1 valide, le stagiaire doit suivre le module gestes élémentaires de 1er secours (7h).  
Cependant, ce module ne permet pas la délivrance d'un certificat SST ou PSC 1 à l'issue de la formation.

## Référent handicap

# Maintien et Actualisation des Compétences de l'Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS)

RELATIF À LA FORMATION  
CONTINUE DES AGENTS  
PRIVÉS DE SÉCURITÉ

## Article 3

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle

## Article 4. II.

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle

## Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

## Nombre de participants

12 stagiaires maxi. par session -  
Au delà les candidatures seront reportées sur la session suivante

## Entrée et sortie permanente

Non

Accompagnement spécifique au projet et durant la formation par nos référentes handicap. Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Réseau

- GRETA CFA de la Marne
- 20, rue des Augustins CS 30037  
51725 REIMS CEDEX
- [contact@gretamarne.com](mailto:contact@gretamarne.com)
- 03.26.84.55.40
- [gretamarne.com](http://gretamarne.com)
- SIRET : 19510035900023
- Numéro d'activité : 2151P000451
- Date d'obtention : 29/10/1982